

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 11904

présenté par

M. Vannier, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Walter

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant:**

À terme, la Nation se fixe pour objectif de ne pas appliquer la présente réforme aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les députés LFI-NUPES souhaitent exclure, à terme, les ATSEM de cette réforme des retraites, au regard de leurs conditions et de leur rythme de travail actuels.

Les ATSEM sont à 99% des femmes. Leurs missions, démultipliées par le manque de moyens et de personnel, ne sont pas rémunérées à leur juste valeur. Elles commencent leur carrière au SMIC et sont payées, en fin de carrière, sous la barre des 1800 euros. Largement concernées par les troubles musculo-squelettiques, elles ne sont pas classées en catégorie active et la pénibilité de leur métier n'est pas reconnue. Imposer le recul de l'âge légal et l'allongement de la durée de cotisation à ces femmes est injuste. Parce qu'elles sont des femmes et subissent les carrières hachées, la majorité des ATSEM subissent la double-peine de la décote. Cette réforme ne fera qu'amplifier les injustices actuelles en terme de montant des pensions.

Les ATSEM devraient bénéficier de revalorisations salariales massives et de départs anticipés, le gouvernement a délibérément décidé de leur imposer l'inverse : travailler plus longtemps dans des conditions dégradées, pour des salaires de misère. Maintenir cette réforme pour les ATSEM est indigne. Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES propose à la Nation de se fixer comme objectif de les épargner en les excluant du champs d'application de la présente réforme.